



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



Région et Département de la Guadeloupe
VILLE DE POINTE-A-PITRE

VILLE DE
POINTE-A-PITRE

LE MAIRE DE POINTE-À-PITRE

**CONVOQUE LE CONSEIL
MUNICIPAL**

en sa troisième séance de l'année 2021

LE MERCREDI 2 JUIN 2021

17 heures 30, en VISIOCONFERENCE

Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020

Délibération n° 9 du 14 avril 2021 approuvant
les modalités techniques pour la visioconférence

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Régulièrement convoqué par le maire à 17 heures 30, le conseil municipal de Pointe-à-Pitre s'est réuni le mercredi 2 juin 2021 en Visioconférence sur l'ordre du jour suivant :

AFFAIRES CONCERNANT LES CRECHES MUNICIPALES

1. Adoption du règlement de fonctionnement des crèches municipales de Pointe-à-Pitre –
Georgette EZTOL et Sorel BELLEMARE

AFFAIRES « DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'URBANISME, ET DES SERVICES TECHNIQUES »

2. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
exceptionnelle 2021 – Plan de relance - Projet : « Travaux de préservation de la
Médiathèque Achille RENE BOISNEUF - Ville de Pointe-à-Pitre »
3. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
2021 - Plan de relance - Projet : « Réfection de l'éclairage du Hall Paul CHONCHON -
Ville de Pointe-à-Pitre »
4. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
exceptionnelle 2021 – Plan de relance – « Mise en accessibilité des bâtiments communaux »

AFFAIRES FINANCIERES

5. Autorisation à donner au Maire pour signer la convention de mise en œuvre du dispositif
d'accompagnement *COROM* (Contrat de Redressement en Outre-mer)
6. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2021

INFORMATION

7. Compte-rendu des dernières décisions prises par le maire en vertu des attributions déléguées par le conseil municipal

QUESTIONS DIVERSES

8. Point sur la crise sociale qui touche les collectivités territoriales et sur la situation de la ville de Pointe-à-Pitre

À 17h40, l'appel nominatif confirme que le quorum est atteint.

Étaient présents (19) :

Harry DURIMEL, François PELLECUIER, Cécile BOUCAUD, Philippe RIBERE, Marie-Hélène SALOMON, Jimmy LOUIS, Rosette BENNETO, Georges BREDENT, Badi FADDOUL, Alain SOREZE, Madly PAULIN-GARGAR, Myriame LACROSSE, Bruno FANFANT, Michèle ROBIN-CLERC, Jean-Marc SOUKAÏ, Alex AUCAGOS, Sandra ENJARIC, ENJARIC, Mehdi KEITA, Marie-Eugène TROBO-THOMASEAU.

Élus absents (14) :

Tania GALVANI, Corinne DIAKOK-EDINVAL, Henri ANGELIQUE, Dominique DOLMARE, Yann NANETTE, Marie-Andrée MANDIL, Danita LEBRERE, Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE, Jacques BANGOU, Jean-Charles SAGET, Evelyne DEMOCRITE, Claude BARFLEUR., Monique DECASTEL, Loïc MARTOL,

En ouverture de séance, le président de séance propose Mme Rosette BONNETO comme secrétaire de séance et demande que le point 5 - Autorisation à donner au Maire pour signer la convention de mise en œuvre du dispositif d'accompagnement *COROM* (Contrat de Redressement en Outre-mer) – soit reporté. En l'état, les avancées de ce dossier ne suffisent pas à le présenter et l'adopter.

Ces propositions sont acceptées sans opposition par le conseil. Le Maire ouvre la séance avec un ordre du jour modifié.

1. Adoption du règlement de fonctionnement des crèches municipales de Pointe-à-Pitre – Georgette EZTOL et Sorel BELLEMARE

Suite aux observations formulées par la Caisse d'Allocations Familiales, les établissements d'accueil de jeunes enfants Georgette ETZOL et Sorel BELLEMARE gérées la Ville de Pointe-à-Pitre, ont procédé à une amélioration de leur Règlement de fonctionnement.

Ces aménagements visent à permettre à ces structures d'adapter leur fonctionnement aux réels besoins des parents, et de ce fait à accroître leur taux d'occupation réel, tout en respectant la qualité des projets éducatifs qui s'appuient sur des objectifs prioritaires clairement réaffirmés :

- Placer l'enfant et la famille au centre de nos actions ;
- Permettre son approche holistique tout en mettant en œuvre des actions personnalisées et cohérentes ;

- Agir en faveur des familles et enfants en situation de fragilité ;
- Redonner des perspectives aux parents en perte de confiance, en faisant émerger cette possibilité d'aide nécessaire à leur insertion.

Il est à noter que le règlement de fonctionnement de ces établissements d'accueil de Jeunes enfants est indispensable pour bénéficier de la subvention CAF au titre de la Prestation de Service Unique (PSU).

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement des crèches municipales de Pointe-à-Pitre – Georgette ETZOL et Sorel BELLEMARE.

Le point est adopté à l'unanimité.

2. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 – Plan de relance - Projet : « Travaux de préservation de la Médiathèque Achille RENE BOISNEUF - Ville de Pointe-à-Pitre »

Le réseau des bibliothèques de la ville de Pointe à Pitre est en pleine restructuration.

Une vaste opération de réactualisation des collections de la médiathèque est en cours.

Elle consiste d'une part, à éliminer tous les documents usés des collections du réseau de bibliothèque (désherbage) et d'autre part à faire des sélections de nouveautés afin de renouveler les fonds.

Toutes les bibliothèques de la Ville vont être regroupées au sein d'un unique bâtiment : la médiathèque Achille René Boisneuf.

Pour l'année 2021, la Ville s'est fixée les objectifs suivants :

- ❖ Créer dans la médiathèque, un espace Petite enfance et Jeunesse ;
- ❖ Développer une politique documentaire destinée aux jeunes adultes faibles lecteurs ;
- ❖ Mettre en place une programmation culturelle en partenariat avec les associations ;
- ❖ Créer un atelier de langue pour jeunes parents ;
- ❖ Permettre à la population d'identifier la médiathèque comme un établissement culturel de proximité offrant en toute simplicité et avec compétence, une multitude de ressources.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est nécessaire de lancer des travaux visant à remettre en état la structure qui présente des problématiques fonctionnelles et techniques.

Ces opérations seront cruciales afin de préserver l'intégrité physique des usagers, mais aussi la structure, les mobiliers et les ouvrages.

C'est dans ce contexte que la ville présente un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2021 pour la préservation de la médiathèque.

Le financement de ce projet serait assuré à hauteur de 80% par l'Etat pour un montant de soixante-douze mille euros (72 000 €) hors taxes.

Le plan de financement se présente comme suit :

Montant estimatif de l'opération : 90 000 € HT	
ETAT – DSIL 2021 (80%)	72 000 € HT

Ville de Pointe-à-Pitre (20%)..... 18 000 € HT

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur cette demande de subvention.

Le point est adopté à l'unanimité.

3. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 - Plan de relance - Projet : « Réfection de l'éclairage du Hall Paul CHONCHON - Ville de Pointe-à-Pitre »

Le hall Paul Chonchon est un site accueillant essentiellement des manifestations sportives. Il revêt un caractère important dans l'histoire du sport de la Guadeloupe. Ce bâtiment a été réhabilité et agrandi afin de développer une double vocation en direction du public :

- Les manifestations sportives d'envergure ;
- Les manifestations culturelles.

Le palais omnisports met actuellement à disposition des organisateurs, des exposants ou autres utilisateurs, des locaux et équipements conformes aux prescriptions de la réglementation en vigueur.

Ce site est composé de :

- ✓ plateau de la salle de compétition,
- ✓ tribunes basses,
- ✓ tribunes hautes,
- ✓ vestiaires sportifs,
- ✓ bâtiments administratifs,
- ✓ billetterie et l'accueil des visiteurs ou spectateurs.

Compte tenu du caractère énergivore de la structure du fait de la forte fréquence d'utilisation, la ville de Pointe-à-Pitre envisage de réduire la consommation en électricité et ainsi limiter l'impact sur l'environnement.

C'est dans ce contexte que la ville présente un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2021 pour la réfection de l'éclairage du Hall Paul Chonchon.

Le financement de ce projet serait assuré à hauteur de 80% par l'Etat pour un montant de soixante-quatre mille euros (64 000 €) hors taxes.

Le plan de financement se présente comme suit :

Montant estimatif de l'opération : 80 000 € HT

ETAT – DSIL 2021 (80%) 64 000 € HT

Ville de Pointe-à-Pitre (20%)..... 16 000 € HT

Le point est adopté à l'unanimité.

4. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 – Plan de relance – « Mise en accessibilité des bâtiments communaux »

Depuis plusieurs années, la ville de pointe-à-Pitre mène des opérations dans le but de rendre accessible ses différents bâtiments communaux, suivant les exigences de l'agenda d'accessibilité

programmée (Ad'AP). Elle poursuit aujourd'hui sa stratégie en priorisant les bâtiments à caractère culturel et sportif.

Ainsi, les opérations pour l'année 2021 s'orienteront sur les sites suivants :

- la Médiathèque Achille René Boisneuf,
- le centre Culturel Rémy Nainsouta,
- le Hall des Sports Paul Chonchon,
- la salle George Tarer,
- le Pavillon de la ville.

C'est dans ce contexte que la ville présente un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle pour l'année 2021 pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Le financement de ce projet serait assuré à hauteur de 80% par l'Etat pour un montant de deux cent quarante mille euros (240 000 €) hors taxes.

Le plan de financement se présente comme suit :

Montant estimatif de l'opération : 300 000 € HT

ETAT – DSIL 2021 (80%)	240 000 € HT
Ville de Pointe-à-Pitre (20%).....	60 000 € HT

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur cette demande de subvention.

Le point est adopté à l'unanimité.

5. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2021

L'article 2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le conseil municipal prend acte de la transmission des dispositions arrêtées pour les Orientations budgétaires 2021, telles que figurant au document transmis aux élus du conseil municipal, lors de la convocation à la présente séance, et joint à la présente délibération. Ainsi, que la discussion qui s'en est suivie.

6. Compte-rendu des dernières décisions prises par le maire en vertu des attributions déléguées par le conseil municipal

En vertu de la délibération du conseil municipal n°35 du 17 juillet 2020 et conformément à l'article L. 2122-22 4° du Code général des collectivités territoriales, aux termes duquel :

« le maire a délégation du conseil municipal pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

et à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, qui indique que le maire

« doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises »,

Le maire informe le conseil qu'il a procédé à l'attribution :

- + D'un (1) marché ;
- + De quarante-six (46) consultations 3 devis :

1. MAPA - FOURNITURE ET PRESTATIONS DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS MOBILES 2021

- + Date de la réunion d'attribution : vendredi 26/03/2021
- + Attributaire et montant : Orange Caraïbes pour un montant de 93 600,00 € HT
- + Durée de l'accord-cadre : 1 année renouvelable 2 fois

2. MAPA - TRANSPORT PUBLIC POUR LES SORTIES DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE LA VILLE DE POINTE-A-PITRE AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021

- + Marché infructueux (aucune entreprise n'a répondu) – **A SUPPRIMER VU QU'IL N'Y A PAS DE DECISIONS.**

3. CONSULTATIONS TROIS (3 DEVIS)

Directions – Pôles - Services	Quantité	Montant
Cabinet du Maire	1	909,10 € TTC
Direction des Affaires Générales – Service Courrier	1	562,03 € TTC
Pôle Ressources – Service Commande Publique et Achats	1	21 134,74 € TTC
Pôle Ressources – Direction des Services Informatiques	3	10 609,01 € TTC
Pôle Enfance et Jeunesse	4	31 899,00 € TTC
Direction des Services Techniques	32	217 246,62 € TTC
Police Municipale	4	2 393,30 € TTC
TOTAL	46	284753,80 € TTC

Le conseil municipal donne acte au maire qu'il l'a informé des décisions prises en matière de marchés publics en vertu des délégations d'attribution reçues du conseil municipal par délibération du 17 juillet 2020.

QUESTIONS DIVERSES

7. Point sur la crise sociale qui touche les collectivités territoriales et sur la situation de la ville de Pointe-à-Pitre

L'ordre du jour étant atteint, le maire lève la séance. Il est 21h30

